

## EN BREF...

**UN NOUVEAU PRÉSIDENT  
À LA TÊTE DE LA FIEC**

Lors de son assemblée générale du 11 avril dernier, la FIEC a élu son nouveau président, Kjetil Tønning (Norvège), qui prend la succession de Jean-Louis Marchand, dont le mandat de deux ans s'est achevé.

Dans la continuité des travaux de refondation de la FIEC, le nouveau président s'est engagé à développer la coopération avec les fédérations membres et avec les partenaires de la filière construction. Parallèlement, il compte renforcer l'engagement de la fédération dans les domaines des compétences, de la santé et de la sécurité par l'amélioration des conditions de travail, l'attractivité des métiers et la fidélisation des talents.

Lors de cette assemblée générale, un nouveau comité de direction a également été élu. Le représentant des fédérations françaises de la construction et vice-président de la FIEC est désormais José-Michaël Chenu, qui assurera également la présidence de la commission technique.

**EN DIRECT DE BRUXELLES****Les propositions de la Commission pour le budget européen 2021-2027**

La Commission européenne a présenté, le 2 mai dernier, ses propositions pour le budget de l'UE après 2020. Le prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027) devrait intégrer de nouveaux champs d'action, comme la gestion des migrations ou la sécurité, ainsi que la réduction du budget de certaines politiques phares, telles que la cohésion.

**Un cadre financier comparable à la période 2014-2020**

Pour la période 2021-2027, la Commission propose un budget total de 1 135 milliards d'euros en engagements (aux prix de 2018). Ce montant correspond à 1,114 % du revenu national brut (RNB) de l'UE à vingt-sept, alors qu'il était à 1,03 % du RNB pour la période 2014-2020.

Si les contributions fondées sur le RNB restent la principale source de financement du budget

de l'UE, la Commission européenne propose également la mobilisation d'environ 22 milliards d'euros par an de « ressources propres », c'est-à-dire l'affectation directe de recettes de nature fiscale à l'Union. Elles permettraient de réduire les contributions nationales pour un montant de 12 % des recettes budgétaires de l'UE.

**L'accent sur de nouvelles priorités**

La Commission européenne propose de mettre l'accent sur de nouvelles priorités : sécurité, défense, gestion des frontières extérieures...

Pour le secteur de la construction, certaines propositions sont positives. On relève ainsi le doublement du budget alloué à Erasmus+ (30 milliards d'euros) pour l'éducation et la formation, ou l'augmentation de 50 % des investissements en matière de recherche et d'innovation (100 milliards d'euros pour le programme qui succédera à Horizon 2020). Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, instrument financier dédié aux infrastructures de transport, d'énergie et du numérique, se voit allouer 42,3 milliards d'euros, tandis que le numérique et l'énergie voient également leur part augmenter. En revanche, le transport bénéficie d'une enveloppe équivalente à celle dont il dispose aujourd'hui, avec 11,3 milliards d'euros fléchés vers les pays bénéficiaires du

Fonds de cohésion (pays d'Europe centrale et orientale, Grèce et Portugal) et 6,5 milliards en faveur de la mobilité au titre de la défense.

Par ailleurs, la Commission européenne propose de réduire l'enveloppe de la politique de cohésion de 7 % et y intègre de nombreuses évolutions, telles que la prise en compte effective, par les États membres, des recommandations du Semestre européen ou les mesures de simplification qui alignent les règles de mise en œuvre des différents fonds.

Enfin, tous les instruments financiers devraient être regroupés et gérés de manière centralisée au sein d'une structure unique, dénommée « InvestEU ». Cette nouvelle approche vise à simplifier l'accès aux financements. Avec une contribution de l'UE à hauteur de 15,2 milliards d'euros, InvestEU entend mobiliser des investissements supplémentaires pour plus de 650 milliards d'euros à travers l'Europe.

**Des négociations difficiles en perspective**

Les détails des nouveaux programmes annoncés ont été présentés fin mai-début juin. D'ores et déjà, certains États se sont prononcés pour une réduction du budget européen, tandis que d'autres souhaiteraient maintenir le niveau actuel de la politique de cohésion. De longues et difficiles négociations vont débiter, tant sur le montant total du cadre financier pluriannuel

que sur le contenu des programmes. Le défi s'annonce d'autant plus difficile à relever que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, souhaite parvenir à un accord avant les élections européennes de mai 2019. Or les négociations budgétaires nécessitent l'unanimité des États et l'aval des eurodéputés.

EN BREF...

UN NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL À LA FIEC SUR L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

À l'initiative de Christian Tridon, le président du Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES), membre de la FNTP, la première réunion du groupe de travail dédié à l'entretien des infrastructures de transport s'est tenue à Bruxelles le 23 avril dernier. Son objectif est d'aborder, au niveau européen, la question de l'entretien des infrastructures, partant du constat d'une situation globalement analogue dans l'ensemble de l'Europe.

Parmi les actions envisagées du groupe de travail, il s'agira d'effectuer une comparaison de l'évolution et de l'entretien des infrastructures dans les différents États de l'Union européenne. L'analyse des solutions apportées permettra notamment d'identifier les bonnes pratiques.

POUR TOUTE INFORMATION

FNTP

► Marie Eiller-Chapeaux  
Tél. : 01 44 13 31 86  
Fax : 01 44 13 98 90  
E-mail : eillerm[a]fntp.fr

► Nicolas Gaubert  
Tél. : 01 44 13 31 06  
Fax : 01 44 13 98 91  
E-mail : gaubertn[a]fntp.fr ou europe[a]fntp.fr

FFB

► Myriam Diallo  
Tél. : 01 40 69 53 56  
Fax : 01 40 69 57 80  
E-mail : diallom[a]national.ffbatiment.fr

FOCUS BTP

## LA CARTE ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE DE SERVICES ABANDONNÉE

La Commission européenne avait lancé son projet de carte électronique européenne de services en janvier 2017. À la suite de la levée de boucliers, tant du secteur de la construction que de différents États membres, en raison de sa complexité et des risques en termes de fraude, le projet devrait être enterré.

### Un projet controversé

Dix ans après l'adoption de la directive Services, la Commission européenne avait présenté, en janvier 2017, un paquet de mesures destinées à renforcer davantage la libre prestation de services au sein du marché intérieur européen. L'initiative phare de ce paquet de mesures était la carte électronique européenne de services, que tout prestataire souhaitant intervenir de manière temporaire ou désirant s'établir dans un autre État membre pouvait demander via une plateforme entièrement dématérialisée.

Le secteur de la construction, principalement ciblé par ce projet, avec les services aux

entreprises, s'était opposé à cette initiative non seulement complexe, mais aussi susceptible de favoriser le développement d'entreprises « boîtes aux lettres ».

Les partenaires sociaux sectoriels, la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB), les fédérations européennes concernées (propreté, assurances, etc.), ainsi que les fédérations françaises de la construction avaient alerté sur les risques de ce dispositif.

### Une mobilisation efficace du secteur de la construction

Au Conseil, les gouvernements français et allemand s'étaient également opposés à ce projet de carte de services, mais restaient relativement isolés face à de nombreux pays souhaitant encourager la libre prestation de services. Toutefois, ils ont obtenu le blocage des discussions, qui ont été suspendues.

Au Parlement européen, la mobilisation des fédérations sectorielles concernées a abouti le

21 mars dernier. Après le rejet des commissions compétentes pour avis (Affaires juridiques, Emploi et Affaires sociales, Industrie et Affaires économiques), la commission Marché intérieur et Protection des consommateurs, compétente au fond, a, elle aussi, rejeté cette initiative. Dès lors, on peut considérer que le projet de carte de services est enterré.

## ADOPTION DU PAQUET « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Le Conseil et le Parlement européen ont officiellement adopté le paquet « Économie circulaire », qui prévoit la révision de quatre directives, dont celle relative aux déchets.

### De nouvelles obligations

Avec cette révision, la directive Déchets fixe de nouveaux objectifs en matière de recyclage des déchets municipaux issus de la collecte (55 % d'ici à 2025 et 65 % d'ici à 2030) et prévoit de nouvelles règles de collecte séparée pour les déchets ménagers dangereux, les biodéchets et les textiles. Elle introduit également un régime de responsabilité élargie pour les producteurs afin qu'ils assument la responsabilité financière,

voire organisationnelle, de la gestion de la phase « déchets » de leurs produits. Il reviendra aux États membres d'adopter les mesures de mise en œuvre de cette responsabilité élargie.

Quant à la sortie du statut de déchet, la Commission pourra en déterminer les critères et fixer des règles harmonisées.

### La spécificité des déchets de construction et de démolition

Afin d'éviter la production de déchets, les États membres devront favoriser les activités de réparation et de réemploi des déchets de construction et de démolition, prendre des mesures pour encourager la « démolition sélective » et garantir la mise en place de

systèmes de tri. Enfin, d'ici à la fin de 2024, la Commission devra fixer des objectifs de préparation en vue du réemploi et du recyclage de ces produits. Le secteur devra donc rester attentif.